mie de filiale, dit-on. Ces gens ont-ils cherché à savoir ce que cela a représenté en fait d'emploi et de rémunération des Canadiens? Savent-ils qu'entre 1920 et 1930, un million de personnes qui étaient venues au Canada l'ont quitté pour aller aux États-Unis? Je me demande ce qu'aurait été notre problème de chômage si les États-Unis ne leur avaient pas été un refuge.

Il est vrai que certaines de nos industries appartiennent à des Américains, mais il est souvent impossible de savoir qui est le propriétaire d'une très grande entreprise. A supposer qu'elles appartiennent à des Américains quels sont les principaux bénéficiaires? On prétend que le revenu de ces industries va aux États-Unis. Que reste-t-il au Canada? L'usine et le matériel demeurent au Canada, ainsi que les salaires payés chaque année et les placements que font ces industries en achetant des obligations municipales, provinciales et fédérales; les impôts fonciers, les impôts provinciaux, demeurent au Canada, et l'impôt de 48 p. 100 sur les sociétés demeure au Canada.

Quand j'entends des gens dire, et avec raison, que le Canada vit de ses exportations, je me demande parfois quelle quantité, quel pourcentage et quel volume de ces exportations proviennent des industries établies grâce à des capitaux américains. Supprimez-les et vous verrez ce qu'il reste.

Pour moi, une des tragédies des débats politiques au Canada, ce sont ces tentatives continuelles en vue de plumer l'aigle américain, trop souvent suscitées, je le crains, par un complexe d'infériorité.

Je n'ai pas honte de dire: heureusement qu'il y a les États-Unis. Je sais que certains de mes amis ont dit qu'il fut un temps où j'ai voulu empêcher l'entrée des revues américaines au Canada. Je n'ai rien fait de la sorte. La Commission royale d'enquête dont j'étais le président n'a jamais fait une telle recommandation. En vérité, nous avons à maintes reprises dans notre rapport déploré et repoussé toute tentative de préconiser l'antiaméricanisme de la part de ceux qui témoignaient devant nous.

En jetant un regard sur le monde d'aujourd'hui et des 25 dernières années, en nous rappelant la situation chaotique de l'Europe à l'issue de la seconde guerre mondiale et les bienfaits du plan Marshall, qui a sauvé l'Europe de la désintégration et, selon Winston Churchill, a fourni le plus bel exemple jamais vu d'un pays disposé à se sacrifier pour sauver l'humanité tout entière—il est sûr que nous, sénateurs, devant la responsabilité qui nous incombe, devrions tenter constamment de faire cesser cette stupidité hallucinante selon laquelle notre souveraineté serait compromise par les États-Unis.

Je le répète avec plaisir, en évoquant le monde dans lequel nous vivons, en songeant au contexte de notre époque, en observant les événements qui se produisent en Europe et en Asie, nous devrions nous incliner chaque soir et remercier le Seigneur pour nos voisins américains.

Des voix: Bravo!

L'honorable M. O'Leary: Je n'ai pas honte de répéter ici les mots que j'ai prononcés au terme de mes observations à Houston: Vive le Canada, et que Dieu bénisse et sauve les États-Unis!

(L'honorable M. Willis propose l'ajournement du débat.)

LES INSTRUMENTS STATUTAIRES

PROJET D'ÉTUDE DE LA PROCÉDURE PAR LE COMITÉ DES AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES—SUITE DU DÉBAT

Le Sénat reprend le débat, interrompu le mardi 7 avril, sur la motion de l'honorable M. Martin: que le comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles soit chargé de faire une étude et, à l'occasion, un rapport sur la procédure de révision, par le Sénat, des actes établis en vertu d'une loi du Parlement du Canada et d'étudier à cet égard tout document public qui s'y rapporte.

L'honorable Muriel McQ. Fergusson: Honorables sénateurs, avec l'assentiment du Sénat, j'aimerais prendre la parole à ce sujet.

Son Honneur le Président: Plaît-il aux sénateurs que l'honorable sénatrice Fergusson traite maintenant de ce second sujet à l'ordre du jour, au lieu du sénateur Fournier?

Des voix: D'accord.

L'honorable Mme Fergusson: Honorables sénateurs, les discours entendus jusqu'ici durant le débat sur la résolution à l'étude, présentée si clairement et d'une façon si remarquable et si explicite par le leader du gouvernement au Sénat, étaient de si haute qualité et quelques-uns d'entre eux si savants, que j'hésite quelque peu à prendre part au débat.

Comme j'ai été dans la fonction publique fédérale durant quelques années avant de devenir membre de notre honorable assemblée, je vois la chose d'une certaine façon et étant donné les déclarations faites jusqu'ici, j'aimerais vous faire part de mon point de vue. Compte tenu de mes relations de fonctionnaire avec bien d'autres fonctionnaires, je conçois ce que quelques-uns de mes collègues appellent la «bureaucratie» d'une façon bien différente de celle de quelques représentants ici.